



## TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

# Pourquoi le gouvernement Suisse refuse de le signer

**A** lors que la Suisse a participé en 2017 aux négociations et adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), le gouvernement se refuse à engager le processus de signature du traité, malgré le vote « pour » des deux chambres du Parlement. Analyse.

Le gouvernement fédéral s'appuie sur le rapport du groupe de travail interministériel mis en place en 2018\*. Celui-ci conclut que « l'objectif général du traité est en accord avec la politique étrangère suisse ». Mais « les raisons de ne pas adhérer au traité l'emportent sur les opportunités découlant d'une adhésion » ! Ce refus d'adhésion, d'une part, « remet fondamentalement en question la tradition humanitaire et l'indépendance de la Suisse » comme le souligne ICAN Suisse\*\*. D'autre part, il vient contrecarrer la démocratie et le respect de la souveraineté du peuple dans le domaine cruciale de la sécurité. Il souligne l'opposition entre deux logiques antinomiques — sécurité des États ou sécurité des peuples ? — qui sont au cœur même du processus du TIAN.

### **Le TIAN fragiliserait le TNP**

C'est une critique forte des rapporteurs. En effet, le TNP reconnaît que les États qui ont effectué un essai nucléaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 1967 — c'est-à-dire les cinq membres permanents du Conseil de sécurité — possèdent des armes nucléaires à condition de négocier un désarmement « de bonne foi » et « à une date rapprochée ». Tandis que tous les autres États membres s'engagent à ne pas acquérir l'arme. Or, le TIAN vise à la « mise en œuvre intégrale et effective » du TNP, et donc en quelque sorte, à encadrer juridiquement l'application de l'article VI du TNP, tout en donnant également la possibilité aux quatre autres puissances nucléaires hors TNP de s'intégrer au processus de désarmement.

### **Le TIAN fissurerait la communauté internationale**

Pour les dirigeants suisses, le TIAN stigmatiserait les puissances nucléaires, ce qui remettrait en cause l'ordre nucléaire existant. Or, c'est bien justement ce statu quo inégalitaire qui est une des causes principales de la prolifération et du risque sécuritaire pouvant entraîner l'utilisation de cette arme que ce soit de manière volontaire ou par accident. La Suisse — État non doté —, dépositaire des Conventions de Genève et hôte de la Conférence du désarmement, du CICR et de plusieurs institutions de l'ONU, verrait avec

l'adhésion au TIAN sa tradition humanitaire et la sécurité de la population renforcées !

### **Le TIAN n'aurait qu'une valeur symbolique**

C'est un reproche non fondé car le TIAN demande à un pays signataire de refuser toute contribution ayant un rapport avec les armes nucléaires. Un exemple simple : les banques et fonds de pensions sont concernés s'ils contribuent par des prêts à des activités liées aux armes nucléaires. Plusieurs organismes financiers ont déjà arrêté leur investissement dans ce secteur. Ce qui constitue une pression non négligeable sur les entreprises produisant des armes nucléaires.

### **Le TIAN créerait des divergences entre pays « amis »**

C'est, à la lecture du rapport, une préoccupation pour la Suisse et la véritable raison pour ses dirigeants de ne pas signer le TIAN. En effet, les 13 pages du rapport semblent n'être là que pour masquer la crainte des représentants du gouvernement des pressions que pourraient exercer les puissances nucléaires « amies » à leur rencontre en terme de coopération militaire et de relations économiques... Les rapporteurs évoquent même qu'avec la signature du TIAN, « la Suisse serait juridiquement contrainte à ne pas adhérer à une alliance de défense fondée sur la dissuasion nucléaire ». En clair à ne pas pouvoir se mettre sous la protection de l'Otan et de son « parapluie nucléaire »... Ce qui est une remise en cause radicale du principe central de leur politique étrangère : la neutralité et l'indépendance !

### **Résultat : un imbroglio démocratique**

Pour atténuer leur refus de signer le TIAN, les rapporteurs proposent que la Suisse reste « active et engagée dans ce dossier. (...) Il serait logique que la Suisse participe en tant qu'observateur aux premières réunions des États parties. La Suisse pourrait par conséquent réexaminer sa position à l'égard du traité en vue de la première conférence d'examen, à savoir cinq ans après l'entrée en vigueur du traité. »

Mais les deux chambres du Parlement ont voté en faveur de la signature du TIAN. Ce vote est contraignant. Donc la Suisse devra à terme rejoindre les autres États parties, même si actuellement le gouvernement ergote !

**Patrice Bouveret & Dominique Lalanne**

\* [https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/sicherheitspolitik/2018-bericht-arbeitsgruppe-uno-TPNW\\_fr.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/sicherheitspolitik/2018-bericht-arbeitsgruppe-uno-TPNW_fr.pdf)

\*\* <https://www.icanswitzerland.ch/prise-de-position/>

## SESSION 2019 DU TNP

### Quels enjeux ?

**La session de préparation de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qui se déroule du 29 avril au 10 mai 2019 à l'ONU à New York, risque d'être animée, pour ne pas dire très conflictuelle...**

Les pays non-nucléaires qui ont voté le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) vont faire valoir l'importance de mentionner ce nouvel élément du droit international qui devrait entrer en vigueur avant la Conférence quinquennale d'examen du TNP de 2020. Or, les pays dotés ont anticipé en déclarant dès octobre 2018 : « *Nous ne soutiendrons pas, ne signerons pas et ne ratifierons pas ce traité. Le TIAN ne crée pas d'obligations pour nos pays et nous n'acceptons aucune allégation selon laquelle il contribuerait au développement du droit international coutumier.* »\* D'où un conflit prévisible, d'autant plus important que le document final de la conférence du TNP doit être adopté au consensus.

**Notre association sera présente à New York** pour rencontrer des diplomates et expliquer que le désarmement nucléaire doit être une priorité pour laquelle les pays dotés doivent faire des propositions, la raison essentielle étant que le risque actuel d'une guerre nucléaire est équivalent à celui pendant la guerre froide, du fait de l'attitude du président Trump qui n'a de cesse de détricoter les accords existants de contrôle et de réduction des armements !

C'est pourquoi, dans le bulletin bilingue qui sera distribué aux diplomates — et joint à ce numéro — nous demandons tout particulièrement des engagements précis aux puissances nucléaires.

Dominique Lalanne

.....

\* [https://cd-geneve.delegfrance.org/IMG/pdf/p5\\_declaration\\_tian\\_fr-eng-2.pdf?1962/c4d2eee4243c296042459a810924bdbd803ced6b](https://cd-geneve.delegfrance.org/IMG/pdf/p5_declaration_tian_fr-eng-2.pdf?1962/c4d2eee4243c296042459a810924bdbd803ced6b)

### Point sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires

En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, 70 pays ont signé le TIAN dont 22 qui l'ont déjà ratifié.

Pour rappel, le TIAN entrera en vigueur lorsque 50 États auront déposé auprès de l'ONU leur instrument de ratification.

Plusieurs importantes institutions financières — suite à la campagne *Don't Bank on the bomb* menée par Pax et ICAN — ont déjà fait savoir qu'elles annuleraient leur participation dans des entreprises ayant un lien avec les armes nucléaires. Parmi celles-ci : Fonds de pension AP4 & AP1 (Suède), ING bank (Pays-Bas), Resona Holdings (Japon), Banque KBC (Belgique), Deutsche Bank (Allemagne), etc.

<https://www.dontbankonthebomb.com/>

### POLYNÉSIE, UNE PAGE SE TOURNE...

### Décès de Roland Oldham

Roland Oldham — président de l'association *Moruroa e tatou* regroupant les anciens travailleurs polynésiens des sites d'essais nucléaires — nous a quitté le 16 mars dernier des suites d'un cancer, à l'âge de 68 ans.

Après le départ de John Doom en décembre 2016 et celui de Bruno Barrillot en mars 2017, c'est une page qui se tourne au niveau du soutien aux victimes des essais nucléaires en Polynésie.

Roland Oldham voulait par dessus tout que son combat soit celui de tous les Polynésiens et qu'ils ne soient pas instrumentalisés par le politique. Pour lui, la justice reste aujourd'hui encore à gagner. Merci Roland.

Patrice Bouveret

### PARTICIPEZ AUX VIGIES...

#### devant le ministère des Armées, Paris

Prochaine date : **vendredi 7 juin** :

- de 8h à 9h, rendez-vous sortie 2 du métro ligne 8 station Balard, angle bd Victor ;
- de 12h à 13h, rendez-vous à la station Balard du tram ;
- de 16h à 17h, sortie 2 du métro Balard.

Les personnes qui peuvent venir sont invitées à informer en amont :

marie-claude.thibaud@wanadoo.fr  
ou 06 71 60 05 46

.....

#### à Saint-Michel, Paris

Prochaines dates des vigies organisées place Saint-Michel devant la fontaine, de 16h30 à 18h00, les mercredi : **10 et 24 avril ; 8 et 22 mai et 5 et 19 juin.**

Les personnes qui peuvent venir sont invitées à informer en amont :

thierry.duvernoy1963@hotmail.fr  
ou 06 87 30 31 69 (de préférence par SMS).

.....

#### à Jussieu, Paris

Cette vigie vise à toucher en majorité des jeunes et des étudiants.

Les prochaines vigies auront lieu de 16h30 à 18h30 les jeudi : **11 avril et 9 mai.**

Les personnes qui souhaitent participer sont invitées à prendre contact avec :

thierry.duvernoy1963@hotmail.fr  
ou 06 87 30 31 69 (de préférence par SMS).

.....

#### à Bordeaux

Une nouvelle vigie a démarré devant le quartier général de la région militaire, 29 rue Vital Carles, à l'initiative du collectif Tchernoblaye. Prochaines vigies : mercredi **17 avril** ; mercredi **15 mai** et mercredi **19 juin** de 17h à 19h.

Les personnes qui souhaitent participer sont invitées à prendre contact avec :

mimosagironde@gmail.com  
ou 06 62 63 94 60 (de préférence par SMS).

POUR EN SAVOIR PLUS :  
[www.abolitiondesarmesnucléaires.org](http://www.abolitiondesarmesnucléaires.org)

**Abolition** est la lettre d'information gratuite publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2016 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : [abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr](mailto:abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr) ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

**Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334**

Directrice de publication : Catherine Pavlovsky • ISSN 2554-3407 • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution • avril 2019